

PROJET PÉDAGOGIQUE DU SECTEUR JEUNESSE



Sommaire

— LE TERRITOIRE	4
Un territoire de montagne à vocation touristique	4
Le secteur enfance-jeunesse en chiffres	4
Atouts : un territoire riche	4
Contraintes : un territoire saisonnier	5
— L'ORGANISATEUR	5
Compétences et structuration de Val Vanoise	5
Rôle de l'organisateur	6
Les services de la Direction de l'enfance	7
— LE SECTEUR JEUNESSE	7
— L'ÉQUIPE ET LES PARTENAIRES	10
Le responsable jeunesse et son adjoint	10
Les animateurs jeunesse	10
Organigramme	10
Les diplômes et les formations	11
Les partenaires	11
— LES LOCAUX	12
Des locaux mutualisés	12
Des locaux déclarés	12
— LE DÉROULEMENT	12
Fonctionnement annuel	13
Inscriptions	13
Communication auprès des adolescents et de leurs familles	13
Réunions d'équipe	14
Fonctionnement quotidien	14
Projets	14
Sorties exceptionnelles	14
Passerelles 9-11 ans -> accueil Ados	14
Carnaval	14
Fête des familles	14
— LES INTENTIONS ÉDUCATIVES	15
Conformité au projet éducatif	15
Les besoins éducatifs du public accueilli	15
Les jeunes de 12 à 17 ans	15
Les jeunes fréquentant le secteur jeunesse	15
L'accueil des enfants aux besoins spécifiques	16
Les valeurs	17
Les objectifs pédagogiques spécifiques à la structure	17
La mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif	17



— ANNEXES	22
Annexe 1 : Trombinoscope de l'équipe	22
Annexe 2 : Les fonctions de l'animateur	23
Annexe 3 : Le goûter type	24
Annexe 4 : Grille tarifaire	25



— LE TERRITOIRE

Un territoire de montagne à vocation touristique

Val Vanoise est située dans la vallée de la Tarentaise. Sa superficie de 400 km² comprend 97 % d'espaces naturels dont une partie du parc national de la Vanoise. Ses 9 199 habitants sont répartis sur 9 communes. Les distances sont accentuées par les routes de montagne, particulièrement en cas de mauvaises conditions météorologiques.

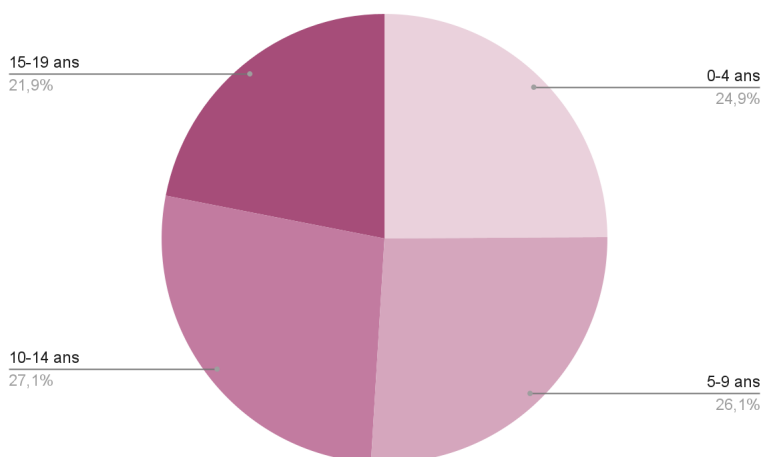
Ces caractéristiques de montagne en ont fait un territoire idéal pour le développement des sports d'hiver. En saison d'hiver, ces communes augmentent leur population de façon exponentielle, la commune de Courchevel passe notamment de 2 000 habitants à l'année à 30 000 habitants en saison d'hiver.

Cet accroissement démographique impacte le fonctionnement des services et notamment de la Communauté de communes qui doit procéder à de vastes recrutements saisonniers pour assurer la collecte des déchets, l'ouverture des crèches saisonnières et l'accueil des enfants saisonniers dans les structures classiques (accueils périscolaires, extrascolaires, crèches ouvertes à l'année, transports scolaires). Cet effet saisonnier se constate également l'été mais dans une moindre mesure.

La population touristique fréquentant ces stations de sport d'hiver est aisée voire très aisée. Beaucoup d'anglais se sont ainsi installés sur le territoire afin de faire commerce dans le tourisme. Conséquence de ces phénomènes, les prix des logements ont flambé et il est peu aisé pour les nouveaux arrivants ou jeunes ménages d'accéder à la propriété et au parc locatif.

Le secteur enfance-jeunesse en chiffres

0-4 ans	513
5-9 ans	537
10-14 ans	558
15-19 ans	452
Total 0-19 ans	2 060



Les structures enfance-jeunesse

- 14 établissements scolaires : 1 collège, 9 écoles primaires, 2 écoles élémentaires, 2 écoles maternelles
- 6 crèches dont 2 saisonnières
- 3 accueils de loisirs
- 1 accueil ados
- 1 Maison de l'enfance accueillant 1 Relais Petite Enfance, 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents et des animations en faveur de l'accompagnement à la parentalité

Atouts : un territoire riche

De grands espaces naturels et de nombreuses infrastructures



L'accueil de loisirs est situé à proximité d'espaces naturels de montagne. Le territoire est riche en équipements sportifs (base de loisirs, stade, terrain de foot et tennis), ainsi qu'en infrastructures culturelles (bibliothèque, médiathèques, cinémas).

Des moyens financiers

Les communes du territoire (principalement Courchevel et les Allues) ont des moyens financiers importants. La part budgétaire de la Communauté de communes allouée au secteur jeunesse est très confortable et permet notamment l'intervention de prestataires, l'organisation de séjours et l'émergence de projets.

Contraintes : un territoire saisonnier

La saisonnalité

Le public accueilli est exigeant. Le rythme des familles est très marqué durant la saison d'hiver ce qui engendre une forte hausse des effectifs durant les saisons, principalement l'hiver.

La place importante des club sportifs

Les adolescents sont très sollicités, fatigués durant la période hivernale. La pratique intensive du ski en compétition développe chez eux un esprit de compétition très marqué.

Difficultés de recruter des animateurs

Les loyers sont très élevés, il est donc difficile de s'installer sur le territoire.

— L'ORGANISATEUR

La Communauté de communes Val Vanoise a été créée par arrêté préfectoral le 1^{er} janvier 2014 sur les bases du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Bozel Val Vanoise. Située en Savoie (73), dans la Vallée de la Tarentaise, en région Auvergne-Rhône-Alpes, elle est composée de 9 communes membres :

Bozel	1900 habitants
Brides-les-Bains	512 habitants
Champagny-en-Vanoise	593 habitants
Courchevel	2365 habitants
Feissons-sur-Salins	186 habitants
Les Allues	1829 habitants
Montagny	662 habitants
Planay	419 habitants
Pralognan-la-Vanoise	733 habitants
TOTAL	9199 habitants

Compétences et structuration de Val Vanoise

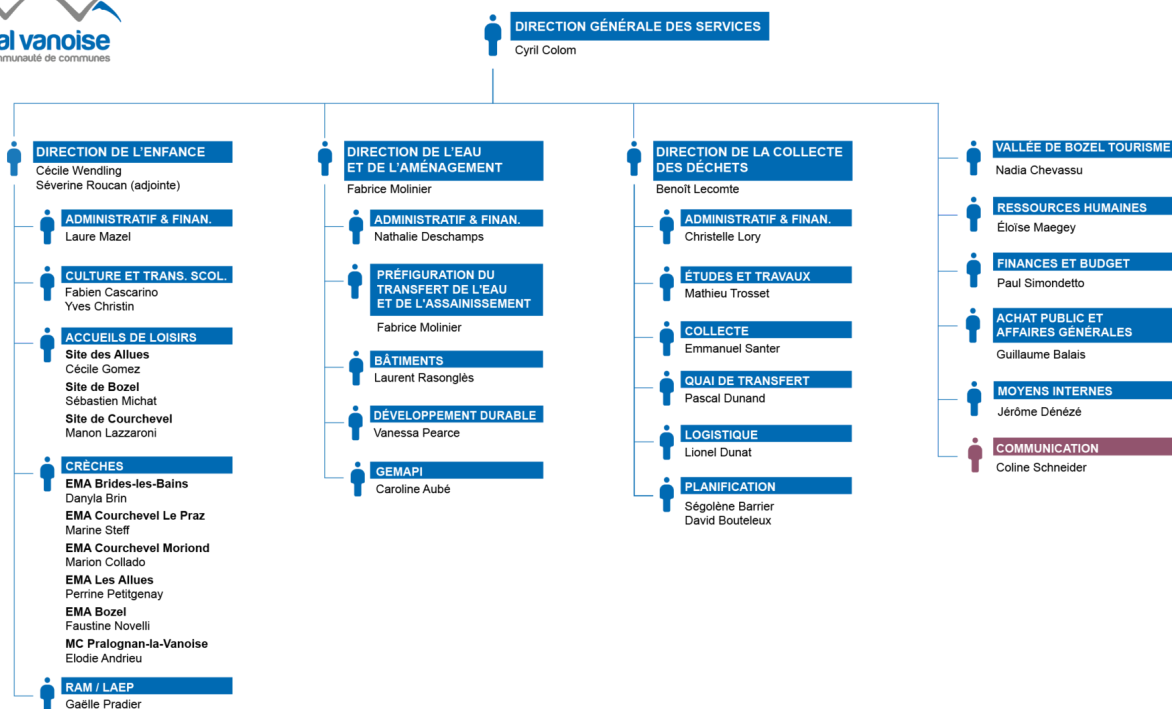
Comme tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, les compétences de Val Vanoise sont divisées en compétences obligatoires et facultatives.

Les compétences enfance-jeunesse relèvent d'une politique volontariste des élus car il s'agit de compétences facultatives.

Pour permettre à toutes les familles d'avoir des services de proximité (périscolaires et extrascolaires), le service enfance est divisé en trois sites : Bozel, Courchevel, Les Allues.



La collectivité compte 133 agents (soit une centaine d'Équivalents Temps Plein) dont 78 agents (soit 71 Équivalents Temps Plein) au sein de la direction de l'enfance. Ces effectifs se voient augmentés lors de recrutements saisonniers (68 agents supplémentaires en saison d'hiver).



Service commun avec la commune des Allues

Organigramme des services - mai 5 janvier 2022

Rôle de l'organisateur

Val Vanoise est l'organisateur des accueils péri et extrascolaires et assure à ce titre deux 2 fonctions principales:

- une fonction politique

Les élus de la Communauté de communes votent les budgets. Ils définissent également la politique Enfance du territoire notamment en validant le projet éducatif ainsi que les grands projets en commission enfance sous l'égide du Vice-Président délégué à l'Enfance.

- une fonction administrative

L'organisateur centralise les inscriptions de tous les sites par le biais d'un dossier en ligne et d'un portail familles; l'organisateur procède également aux facturations. Il est l'employeur des directeurs et des animateurs.



Les services de la Direction de l'enfance

La direction de l'enfance intervient dans différents domaines :

- **La petite enfance**
 - 6 crèches
 - 1 Relais Petite Enfance (RPE)
 - 1 Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)
 - Les ateliers parents jeunes-enfants de la Maison de l'enfance
- **L'enfance**
 - Les interventions en anglais dans les écoles
 - Les accueils périscolaires (avant écoles, pause méridienne, après école)
 - Les accueils extrascolaires (mercredis et vacances)
 - Les ateliers parents-enfants de la Maison de l'enfance
- **La jeunesse**
 - Les permanences au foyer du collège de Bozel 12-14 ans
 - Les Rendez-Vous Ados 12-17 ans
 - L'accueil pendant les vacances 12-17 ans
 - Les Promeneurs du Net 12-25 ans
 - Les soirées itinérantes jeunesse dès 14 ans
 - Le Point écoute pour les 10-25 ans
 - La Mission Locale Jeunes pour les 16-25 ans
 - Les bourses BAFA pour les 17 -25 ans
- **Les séjours enfance - jeunesse**
- **Les animations socioculturelles**
 - Les Rendez-vous culturels
 - Le partenariat avec le Dôme Théâtre
 - Le service unifié de l'Ecole des arts
 - La Fête des familles
 - Les débats, conférences et spectacles à la Maison de l'enfance
- **Les transports scolaires**

— LE SECTEUR JEUNESSE

Les permanences au foyer du collège de Bozel - 12-14 ans

Les mardis et les jeudis de 12h00 à 13h20, au foyer du collège, les animateurs de Val Vanoise proposent aux collégiens une pause ludique grâce à la mise en place d'ateliers divers et variés : tournois sportifs, activités manuelles, jeux de société, etc. Ces moments de détente et d'échanges permettent aux adolescents et animateurs jeunesse de créer un lien de confiance. Chaque jeune est invité à être acteur de la programmation ados de l'année (Rendez-vous Ados, vacances, séjours) en proposant des thèmes, des projets, des lieux, etc. Des actions de prévention et de sensibilisation peuvent également être mises en place sur des sujets liés à la santé (addictions, alimentation) ou à la citoyenneté (harcèlement, non-discrimination, égalité filles-garçons, etc.).



Les “Rendez-Vous ados” les mercredis - 12-17 ans

Tout au long de l'année, des activités les mercredis (ou les week-ends) sont proposées par les animatrices jeunesse. Les adolescents sont invités à être acteurs de ces temps et à proposer des activités adaptées à leurs envies lors des temps d'accueil du foyer : activités sportives, culturelles ou de loisirs.

L'accueil pendant les vacances - 12-17 ans

L'accueil pendant les vacances se déroule pendant les vacances scolaires de la zone A entre 7h30 et 18h30 du lundi au vendredi (sauf la dernière semaine de l'été et pendant les séjours). L'accueil des ados est regroupé sur le site de Bozel (foyer du collège Le Bonrieu). Cependant, les ados peuvent être accueillis sur les sites des Allues et de Courchevel puis emmenés en minibus par nos animateurs vers le site de Bozel (ceci implique une inscription à la journée). Les ados sont invités à co-construire leurs programmes et à proposer des activités ponctuelles ou projets s'inscrivant dans la durée. Selon leurs envies, le programme peut être axé sur des activités sportives, de loisirs, culturelles ou citoyennes. Les animateurs favorisent l'implication des ados et les accompagnent vers l'autonomie, dans un climat de respect et de bienveillance.

Les soirées itinérantes jeunesse - dès 14 ans

Les vendredis, de 18h30 à 21h30 (en période scolaire), les animateurs jeunesse vont à la rencontre des jeunes du territoire afin de leur proposer des activités conviviales. Ces temps sont également l'occasion d'aborder des sujets sensibles comme l'alcool, les drogues, la sexualité, la sécurité routière, la solitude et ainsi de prévenir les conduites à risque.

Les Promeneurs du net - 12-25 ans

Val Vanoise adhère au réseau national des “Promeneurs du Net”. Gaëlle DOLCIAMORE, animatrice jeunesse, anime ainsi différents réseaux sociaux que les 12-25 ans du territoire sont invités à suivre : facebook, instagram et snapchat. Elle assure aussi des permanences en ligne, les lundis et vendredis de 16h à 17h30 et propose des ateliers d'éducation au numérique (précautions à prendre lors de l'utilisation des réseaux sociaux, cyber-harcèlement, info et intox, comment vérifier une information ? etc.). Son rôle est d'être à l'écoute des jeunes et de prévenir d'éventuelles situations problématiques (conflits, mal-être, isolement,...).

Les séjours ados - 12-17 ans

Apprendre à vivre en communauté, faire découvrir aux ados de nouvelles régions, les sensibiliser à vivre des expériences en dehors du cadre familial, pratiquer de nouvelles activités, développer leur autonomie... autant d'objectifs qui motivent Val Vanoise à proposer pendant les vacances scolaires des séjours aux destinations diverses à tous les jeunes habitants. Ainsi, des séjours à l'étranger avec visites de grandes villes européennes sont régulièrement proposés. Les ados sont invités à construire leur séjour à partir de leurs envies et de leurs contraintes (budget, distance, temps...). L'itinérance est un mode de voyage privilégié car plus à même de favoriser la découverte et la rencontre des populations locales. La réalisation de séjours solidaires permet, par ailleurs, de développer l'engagement et la citoyenneté.



	Vacances de Printemps	Vacances d'Été	Vacances d'Automne
12-14 ans		1 séjour	
14-17 ans		1 séjour itinérant en France ou à l'étranger	1 séjour solidaire
12-17 ans	1 séjour à la découverte d'une ville européenne		

Le Parcours culturel avec le collège - élèves de 4ème

Destiné à tous les élèves de 4ème du collège de Bozel, Val Vanoise organise le parcours culturel en lien avec les professeurs et le centre culturel le Dôme Théâtre d'Albertville. Les élèves travaillent ainsi avec leurs professeurs sur 2 à 3 spectacles auxquels ils assistent ensuite. Par ailleurs, l'accueil d'une résidence d'artistes au collège leur permet de côtoyer les artistes dans leur quotidien et d'appréhender le travail nécessaire à la création d'un spectacle. Ce parcours permet d'initier les jeunes afin qu'ils acquièrent un regard critique de spectateur et développent une ouverture d'esprit en matière artistique et culturelle. Cette initiative s'intègre au programme scolaire et suscite toujours un vif intérêt auprès de l'équipe éducative.

Le Point écoute - 10-25 ans

Le Point Écoute est un dispositif de prévention destiné aux adolescents âgés de 10 à 25 ans et à leur famille, ayant besoin d'une écoute, voire d'un soutien ou d'une orientation face aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Il vise à prévenir l'isolement de ce public et à accompagner les tensions liées à l'adolescence ou à des situations familiales compliquées (difficultés de communication, isolement, conduites à risque, etc.).

Le dispositif est porté par l'association de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie qui forme des "écoutants", issus de milieux socio-professionnels variés (psychologues, éducateurs spécialisés, etc.), à la pratique de l'écoute. Les entretiens sont gratuits et confidentiels ; ils ont lieu sur rendez-vous à la Maison de l'enfance, les jeudis de 16h30 à 19h30 mais peuvent également être organisés sur d'autres créneaux, en fonction des disponibilités de chacun.

La Mission Locale Jeunes - 16-25 ans

Tous les 1er et 3ème jeudis du mois (uniquement le 1er jeudi du mois en saison), de 14h à 17h, la Maison de l'enfance organise une permanence de la Mission Locale Jeunes destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

La Mission Locale Jeunes oriente les jeunes dans leur recherche de projet professionnel, de formation et dans leurs démarches vers l'emploi et la formation. De même, elle leur apporte un soutien dans les domaines de la santé, du logement, de la mobilité ou de la citoyenneté.

Les bourses BAFA - 16-25 ans

L'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'exercer des activités d'animation auprès des enfants et des jeunes accueillis en centre de loisir ou pendant une colonie de vacances.

Chaque année, la Communauté de communes Val Vanoise accueille des stagiaires BAFA en stage pratique pour étoffer ses équipes et pour permettre à chaque jeune de franchir une étape



supplémentaire pour l'obtention du diplôme. À l'issue, la collectivité propose de prendre en charge une partie des coûts liés au stage d'approfondissement à hauteur de 150€. Cette somme est directement versée à l'organisme de formation retenu par le stagiaire. En contrepartie, chaque bénéficiaire s'engage à travailler au moins un mois dans l'une des structures enfance-jeunesse de Val Vanoise au cours de l'année suivant l'obtention du BAFA.

Ce dispositif permet à la fois de faciliter le recrutement dans un contexte territorial contraint et d'accompagner les plus jeunes vers un engagement citoyen, voire de développer une orientation professionnelle.

— L'ÉQUIPE ET LES PARTENAIRES

Le responsable jeunesse et son adjoint

Le **responsable jeunesse** assure le management des ressources humaines (encadrement, recrutement, évaluation, plannings de travail), la mise en oeuvre des enjeux pédagogiques (rédaction et animation d'un projet pédagogique, harmonisation des pratiques), la relation aux familles (accueil individualisé, accompagnement à la parentalité, organisation de temps conviviaux), la gestion du budget (élaboration et suivi), et le bon fonctionnement des services (application de la réglementation, suivi des inscriptions, etc). Le responsable dispose ainsi d'une bonne connaissance de la réglementation en vigueur, du développement psychomoteur et affectif des adolescents et d'aptitudes avérées au management.

Le responsable jeunesse travaille conjointement avec son **responsable adjoint** ce qui permet notamment d'assurer la continuité de service en cas d'absence. Le responsable adjoint seconde particulièrement le responsable dans les volets pédagogiques et managériaux du poste (élaboration et mise en œuvre du projet éducatif, organisation de projets spécifiques, conseil aux animateurs, harmonisation des pratiques pédagogiques). Il est également un acteur clé du relationnel aux familles. Le responsable adjoint dispose d'une bonne connaissance du développement des adolescents et de la réglementation en vigueur.

Les animateurs jeunesse

Les animateurs assurent les six fonctions reconnues par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs
2. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs
3. Construire une relation de qualité avec les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective
4. Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs
5. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
6. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Organigramme

Responsable : Manon LAZZARONI

Responsable adjoint: Arnaud ROYER

Animateurs jeunesse: Gaëlle DOLCIAMORE, Emmanuelle KORB



Les diplômes et les formations

L'accueil 12-17 ans est déclaré en tant qu'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Il respecte ainsi des contraintes en termes de diplômes et de taux d'encadrement :

Les diplômes

- L'équipe de direction

La responsable est animatrice territoriale et titulaire d'un Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire (BEATEP) activités sociales et vie locale, spécialité accompagnement de projets. Le responsable adjoint est moniteur éducateur et titulaire d'un Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD).

- L'équipe d'animateurs

Les animateurs jeunesse sont respectivement titulaires d'un BAFD et BPJEPS. Les autres animateurs renforts, notamment pendant les vacances et séjours sont diplômés (ou en cours d'obtention de diplôme) au sens DDCS. L'équipe n'emploie pas plus de 30% au maximum de stagiaires et de 20 % de non diplômés.

Les taux d'encadrement

- enfants de plus de six ans: 1 animateur pour 14 enfants en accueil périscolaire / 1 pour 12 en accueil extrascolaire
- le directeur est inclus dans l'effectif pour un ACM comptant au plus 50 mineurs (hors séjours).

Les formations

La Communauté de communes propose une politique de formation adaptée aux besoins des agents, qu'il s'agisse de la préparation à l'obtention d'un concours (animateur territorial), d'une qualification (surveillant de baignade) et à l'enrichissement régulier de ses connaissances et compétences (normes HACCP, gestion des enfants aux comportements difficiles, etc.). Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) propose une large palette de formations que Val Vanoise complète si besoin, par le recours à des organismes privés. Par mesure de sécurité, tous les agents possèdent le diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et procèdent à son renouvellement régulier.

Par ailleurs, la Communauté de communes a engagé les équipes dans un processus d'analyse de la pratique accompagné par une psychologue afin de pouvoir exprimer les difficultés rencontrées - relationnel agents, enfants, parents, revenir sur les succès et tendre à l'amélioration constante du fonctionnement des équipes.

Régulièrement, l'ensemble de l'équipe du site de Courchevel participe à des formations individuellement ou collectivement en interne ou en externe. Par ailleurs, l'équipe de direction accueille et suit des stagiaires BAFA, BAFD et BPJEPS.

Les partenaires

Le collège de Bozel

Le secteur jeunesse travaille en étroite collaboration avec le collège de Bozel. Une convention tripartite entre la communauté de communes, le département et le collège encadre la mise à disposition du foyer et de la cour du collège durant les temps scolaire (mardi midi et jeudi midi) et extrascolaires (Rendez-Vous Ados les mercredis et accueil pendant les vacances). De plus, l'équipe du secteur jeunesse rencontre tous les mois le Principal et la Conseillère Principale d'Éducation afin de faire un point sur les éventuelles problématiques et les projets communs. Enfin, les responsables Val Vanoise participent aux différentes instances du collège (Comité d'



Education à la Santé et à la Citoyenneté, commission transports, parcours culturel, Conseil d'Administration).

La Mission Locale Jeunes

Une convention annuelle d'objectifs et de partenariat encadre les liens entre la Mission Locale Jeunes et la Communauté de communes Val Vanoise ; elle précise notamment la fréquence des permanences à la Maison de l'enfance (bimensuelles hors saison, mensuelles en saison d'hiver) et les dispositifs d'accompagnement aux jeunes proposés (chantiers jeunes, ateliers de professionnalisation ; ateliers d'orientation avec découverte de familles de métiers, etc). En 2022, un atelier conjoint avec mise à disposition de casques d'orientation virtuelle aux élèves du foyer du collège de Bozel a été mené.

Le Point Ecoute

Une convention annuelle permet la mise à disposition de la Maison de l'enfance à l'association La Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Savoie organisatrice des Points Écoute. Un bilan faisant état des effectifs d'adolescents et de familles accueillis est effectué chaque année.

Le Département

La Communauté de communes contractualise tous les 4 ans avec le Département autour de sa politique jeunesse via le Contrat Territorial Jeunesse. Par ailleurs, le secteur jeunesse fait partie du réseau jeunesse du département. Aussi, les jeunes participent à des rencontres départementales comme les Jeudis de l'été ou autre événement local (championnats du monde de ski, journée des champions, rendez-vous culturels, ...).

Collaboration avec les secteurs jeunesse voisins

Des journées de rencontre sont organisées deux fois par an avec les espaces jeunes de Moûtiers et d'Aime. Les jeunes se retrouvent pour des journées intercentres organisées par les équipes d'animation : ballon balais, babyfoot géant, olympiades...

Les Cafés Partenaires Jeunesse

Fort du constat que de la connaissance de chaque acteur jeunesse et du partage d'informations résultent une meilleure prise en charge des jeunes et naissent des initiatives conjointes, la direction de l'enfance Val Vanoise organise, tous les deux mois, des "Cafés Partenaires" rassemblant tous les acteurs jeunesse du territoire : collège Le Bonrieu, infirmière et psychologue scolaire, Point Ecoute, Mission Locale Jeunes, Pôle emploi, Courchevel emploi, CCAS, assistantes sociales, association Le Pélican, responsables et animateurs jeunesse Val Vanoise, élus communautaires. Ces temps d'échanges permettent aux partenaires de se connaître afin de faciliter le partage d'informations face à d'éventuelles problématiques et la mise en place de projets communs.

— LES LOCAUX

Des locaux mutualisés

L'accueil de la structure jeunesse s'effectue au foyer du collège mis à disposition par le département.

Les soirées itinérantes jeunesse ont lieu en alternance sur les communes qui mettent à disposition leurs salles municipales.

Des locaux déclarés

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure pour sa part le contrôle des locaux périscolaires et extrascolaires.



— LE DÉROULEMENT

Fonctionnement annuel

Inscriptions

L'accueil pendant les vacances et les Rendez-vous ados

Les familles ont la possibilité d'inscrire jusqu'à 48h avant, leur adolescent en demi-journée avec ou sans repas ou en journée complète.

Les inscriptions s'effectuent directement par les familles via leur portail famille qui leur permet également de modifier les personnes autorisées à récupérer leur(s) enfant(s) ou mettre à jour la fiche sanitaire de l'adolescent. En cas d'urgence ou de difficulté de connexion, il leur est possible d'effectuer une demande d'inscription par mail sur adminenfance@valvanoise.fr.

Les permanences au foyer du collège et soirées itinérantes jeunesse

Les jeunes peuvent venir librement au foyer lors de leurs pauses déjeuners. Aucune inscription n'est nécessaire. Les jeunes peuvent partir quand ils le souhaitent. Il en est de même pour les soirées itinérantes jeunesse.

Les séjours

Les destinations et thématiques sont publiées en janvier pour l'année scolaire en cours. Toutes les informations utiles (programme détaillé du séjour, trousseau...) sont communiquées aux familles lors d'une réunion de présentation organisée quelques jours avant le départ. La réservation doit être effectuée au plus tard 5 jours ouvrés (et avant l'heure d'ouverture de la Communauté de communes soit avant 9h30) avant la date de départ, sur le portail famille ou par mail. L'annulation doit être effectuée sur le portail famille ou par mail.

Les permanences du Point Écoute et de la Mission Locale Jeunes

Les permanences ont lieu à la Maison de l'enfance de Bozel, sur inscription au 04 79 37 11 14 / paej.tarentaise@sauvegarde2savoie.fr pour le Point Écoute et au 04 79 22 85 50 / 07 57 43 48 43 pour la Mission Locale Jeunes.

Communication auprès des adolescents et de leurs familles

Programmes d'activité

Les programmes d'activités sont diffusés en version numérique sur le site de Val Vanoise : <https://programmes.valvanoise.fr>. Les parents reçoivent un mail les informant de la date de publication des programmes.

Ils sont également affichés au foyer du collège et diffusés sur les réseaux sociaux Val Vanoise.

Réunions d'information

Séjours : Ces réunions ont généralement lieu une ou deux semaines avant la date de début de séjour et ont pour but de transmettre aux familles les informations nécessaires concernant le déroulement du séjour, les horaires de départ et de retour, la communication, le trousseau valise pour les enfants et dans la mesure du possible de rencontrer l'équipe qui encadrera le groupe.

Rentrée scolaire : L'animatrice jeunesse présente le fonctionnement du secteur jeunesse dans chaque classe de 6ème du collège de Bozel ; elle assiste également aux réunions de rentrée de



chaque niveau. Cela permet aux enfants ainsi qu'aux parents de rencontrer l'animatrice et d'échanger avec elle sur le fonctionnement et le programme du secteur jeunesse.

Réunions d'équipe

Pendant la période scolaire

- Réunion d'élaboration des programmes d'activités (mercredis et vacances) : elle a lieu quelques semaines avant la mise en ligne des programmes d'activité. Dans la mesure du possible, toute l'équipe qui sera présente sur la période est réunie .
- Réunions de préparation des activités (mercredis) : ces temps de travail se déroulent tous les mardis après-midi et ont pour but de faire la préparation nécessaire pour que l'équipe d'animation soit prête le jour de l'activité.

Pendant la période de vacances scolaires

- Réunion de préparation : elle a lieu tous les samedis d'avant veille de chaque période de vacances scolaires. Cette réunion permet à l'équipe de se rencontrer, de faire un point sur le fonctionnement et la pédagogie, de préparer les activités, décorer le site et aménager l'accueil et la salle du foyer.

Fonctionnement quotidien

Les rendez-vous ados les mercredis après -midi (en période scolaire)

Horaires	Activité
12h	Récupération des jeunes à la sortie du collège et arrivée des jeunes non scolarisés à Bozel
12h-12h45	Repas
13h-14h	Temps libre et accueil des jeunes non-inscrits au repas
14h-16h	Activité de l'après-midi
16h-16h30	Goûter et bilan de l'après-midi avec les jeunes
16h30-18h30	Départ échelonné, temps libre, Jeux divers proposés par les animateurs

*Les horaires sont donnés à titre indicatif,
Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités prévues.*

Les vacances scolaires : du lundi au vendredi

Horaires	Activité
7h30- 9h30	Accueil échelonné, proposition d'ateliers
9h30-12h	Activité du matin et temps libre
12h-13h	Repas
13h-14h	Temps libre et accueil des jeunes non-inscrits au repas



14h-16h	Activité de l'après-midi
16h-16h30	Goûter et bilan de la journée avec les jeunes
16h30-18h30	Départ échelonné, temps libre, Jeux divers proposés par les animateurs

*Les horaires sont donnés à titre indicatif,
Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des activités prévues.*

Projets

Sorties exceptionnelles

Selon l'actualité et le programme culturel, la direction de l'Enfance organise des sorties exceptionnelles sur l'année (Salon du jouet à Ugine, festival de reggae à Frangy, etc.).

Passerelles 9-11 ans -> accueil Ados

Durant les vacances d'été, le groupe des 9-11 ans et le groupe des 12-17 ans organisent deux sorties communes. Ces sorties permettent de familiariser les futurs collégiens avec l'accueil Ados et de leur présenter son fonctionnement (locaux, règles, animateurs ...).

Carnaval

Chaque année pour Mardi gras, l'ensemble des accueils de loisirs et accueil ados se réunissent pour participer au défilé du Carnaval dans les rues. Cet événement a un double intérêt car il permet à l'ensemble des équipes de direction et d'animation de travailler ensemble autour d'un projet commun et de maintenir le lien entre les enfants des différents centres.

Fête des familles

Créée en 2018, la Fête des familles est une journée qui a lieu fin juin pour célébrer la fin de l'année scolaire. C'est l'occasion pour la direction de l'enfance de mettre en lumière les différents projets de l'année. Cela permet également aux équipes d'animation de créer et de maintenir le lien avec les familles via les différentes activités et animations ludiques proposées sur la journée.

— LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Conformité au projet éducatif

Le projet pédagogique est entièrement basé sur le projet éducatif de la communauté de communes Val Vanoise. Chaque organisateur d'accueils collectifs de mineurs doit établir un projet éducatif, c'est une obligation réglementaire. Celui-ci traduit son engagement, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. L'organisateur indique dans ce document de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise. Le projet éducatif est commun à l'ensemble des accueils organisés. Son élaboration peut prendre en compte les observations, voire les propositions d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les représentants légaux des mineurs, les élus, les animateurs. Les projets pédagogiques des accueils de loisirs de Val Vanoise reprennent les orientations du projet éducatif et mettent en œuvre les objectifs opérationnels selon leurs spécificités locales.



Les besoins éducatifs du public accueilli

Les jeunes de 12 à 17 ans

- Besoin d'affection, de sécurité, de valorisation et de communication.
- Besoin d'un dépassement de soi, transgression des interdits.
- Âge de la puberté, découverte du corps et des premiers émois amoureux.
- Importance de l'appartenance au groupe, influence possible du groupe sur l'individu
- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvements).
- Affirmation de la personnalité, besoin d'indépendance et d'autonomie
- Besoin de conflits (opposition systématique)
- Besoin de discussion, de réflexion, ambivalence dans les comportements (besoin de groupe et de solitude, besoin de se dépenser à fond, et de ne rien faire)
- Besoins d'autonomie et de libertés

Les jeunes fréquentant le secteur jeunesse

Il y a une grande diversité dans les profils des jeunes accueillis : ils peuvent être sportifs, artistes, solitaires, sans activités extra-scolaires ou très sollicités par les clubs des sports... Il y a également une grande disparité dans les moyens financiers des familles et le train de vie des adolescents. Par ailleurs, une partie des jeunes est issue de la communauté anglophone et a du mal à se mélanger.

L'étendue du territoire Val Vanoise apporte également beaucoup de diversités de profils des jeunes (enfants de stations, enfants de petits villages ruraux...). Cette diversité est une réelle richesse et l'équipe éducative s'en sert pour permettre aux jeunes de s'ouvrir à la différence, d'apprendre la tolérance et le respect et d'être curieux de l'autre.

Le secteur jeunesse accueille des jeunes qui ont un important écart d'âge (12-17 ans), les animateurs doivent donc s'adapter en permanence au niveau de développement de chacun, être attentif à la bonne intégration de tous et que chaque enfant trouve sa place dans le groupe. Pour cela, l'équipe propose régulièrement des jeux de cohésion, des temps de paroles/débats où chacun peut s'exprimer et apprendre à se connaître.

Enfin, les jeunes sont en pleine adolescence. Les animateurs sont donc à leur écoute et leur permettent de pouvoir échanger sur des sujets difficiles à aborder dans leurs cercles familiaux.

L'accueil des enfants aux besoins spécifiques

L'équipe du secteur jeunesse fait en sorte d'accueillir tous les adolescents sans exception (sauf si la prise en charge n'est pas possible en accueil classique).

Pour les adolescents ayant un Projet d'Accueil Individualisé. Les responsables de site informent l'ensemble de l'équipe d'animation du protocole à respecter. Une formation par une infirmière peut être mise en place pour les PAI "lourds". Un animateur référent pourra être nommé pour être certain que le PAI soit respecté.

Pour les adolescents primos-arrivants, l'équipe fera de son mieux pour les aider à trouver leurs places dans le groupe et à acquérir la langue française. Dans un premier temps, ils pourront, s'ils le peuvent, parler à l'enfant dans sa langue puis l'amener à s'exprimer en français.

Pour les adolescents en situation de handicap, l'accueil s'effectue par étape selon le protocole suivant:



- *L'entretien de rencontre*

Il doit être convenu avec les familles afin de les rencontrer et de rencontrer l'adolescent. Durant cet entretien, la famille doit communiquer les informations importantes concernant le handicap ou le trouble lié à leur enfant et décrire son comportement. Ensuite, il faut discuter de l'accueil le plus adapté à l'adolescent, afin que celui-ci se sente en sécurité hors de chez lui et ne mette pas en danger les autres participants.

- *Préparation de l'accueil*

Prévoir un temps avec l'équipe d'animation afin de discuter avec eux de l'arrivée de cet adolescent et de leur faire un retour de l'entretien avec la famille. Voir également ce qui a été décidé pour l'accueil, si des aménagements du rythme de la journée sont à prévoir, comment doit se faire l'intégration au groupe. Si des recommandations relatives à la vie en collectivité sont transmises par les parents concernant le comportement avec les pairs, la gestion des activités ou autres, il est important d'informer les autres adolescents du comportement qu'ils doivent adopter envers lui.

- *Accueil*

Si l'adolescent a besoin d'un animateur référent, leur rencontre doit s'effectuer avant l'intégration au groupe afin qu'un lien de confiance puisse se créer et qu'une fois présent dans le groupe, il puisse s'orienter facilement vers son animateur pour lui exprimer ses besoins. Toute l'équipe doit être observatrice de l'enfant mais également de tous ceux présents car suivant le trouble ou handicap les réactions peuvent variées et créer des difficultés chez certains.

Toutes ces informations sont valables en général, il faut avoir conscience que chaque adolescent est différent et nécessite une prise en charge différente. Tous ces points sont donc à adapter en fonction de l'enfant.

Les valeurs

Le secteur jeunesse porte 6 grandes valeurs : **Bienveillance**, **Coopération**, **Écoute**, **Empathie**, **Partage**, **Tolérance**. Tout le projet pédagogique est en accord et au service de ces grands principes.

Les objectifs pédagogiques spécifiques à la structure

- **Développer le libre arbitre et la tolérance** lors de tous les temps de rencontre avec les jeunes.
- **Avoir** une personne adulte de référence et de confiance sortant du cercle familiale et scolaire, qui accompagne les jeunes dans la traversée de l'adolescence
- **Permettre** aux jeunes d'être **acteurs** de leurs journées en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de participer aux différentes tâches de la vie quotidienne et en leur proposant des activités leur laissant la possibilité de faire des choix et d'exprimer leurs envies et leurs ressentis.



- **Accueillir** les jeunes dans un cadre où le **respect** est une priorité : d'eux même, de leurs pairs, des adultes, du matériel. Pour cela, l'animateur doit respecter ses engagements auprès des jeunes, être un exemple pour les jeunes, savoir recueillir et prendre en compte les émotions des jeunes. L'équipe sera attentive aux comportements des jeunes et les accompagnera dans l'acquisition des règles du respect.

La mise en oeuvre des objectifs du projet éducatif

Objectif stratégique n°1: accueillir les enfants dans des conditions idéales de sécurité physique et affective

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
1.1 Accueillir le jeune accompagné de sa famille de façon personnalisée pour en faire un véritable temps d'échange utile au recueil d'information avec une vigilance particulière pour les primos accueillis.	- Échange et renseignement téléphonique auprès des familles ; - Proposer aux familles qui le souhaitent un temps d'accueil personnalisé ; - Faire un retour régulier aux familles si besoin (jeunes en situation de handicap..).
1.2 Mobiliser du personnel qualifié, régulièrement formé et investi dans la mise en oeuvre du projet politique enfance de Val Vanoise	- Nommer un animateur référent ; - Inciter les agents à se former et les accompagner dans leur posture pédagogique ; - S'investir et participer aux événements organisés par Val Vanoise (Fête des familles, RDV culturels...) ; - Recevoir des stagiaires BAFA ; - Avoir des temps d'analyse de la pratique régulière en équipe pour prendre du recul sur des situations problématiques.
1.3 Disposer de locaux adaptés, uniformément répartis sur le territoire, entretenus et aménagés en fonction des tranches d'âge des jeunes accueillis.	- Avoir un ménage régulier et de qualité ; - Être attentif à l'aménagement des locaux pour qu'ils répondent aux besoins des jeunes ; - Avoir du mobilier accueillant (poufs, caisses des jeux...) propice aux échanges et à la convivialité.
1.4 Construire les journées d'accueil en respectant le rythme de chaque jeune et en proposant des activités adaptées en fonction de l'âge des jeunes.	- Être attentif à l'état de fatigue des jeunes (notamment en période hivernale) ; - Construire les programmes d'activité en fonction des demandes des jeunes et des besoins du groupe, et les adapter en fonction de leurs états physiques et émotionnels ; - Adapter nos temps d'accueil en fonction du groupe et du jeune (intérieur/extérieur).
1.5 Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps avec les autres enfants	- Former les agents à la connaissance des différents types de handicap ; - Connaître et respecter les PAI des jeunes



	accueillis ; - Sensibiliser les jeunes à la différence ; - Accompagner les jeunes en situation de handicap dans leur intégration sur les différents groupes ; - Adapter les activités aux capacités de chacun.
1.6 Développer des passerelles entre les structures (enfance – ados) afin de rassurer l'enfant dans les périodes de transition	- Faire des journées passerelles entre les futurs 6ème et des ados en fin d'année scolaire et durant les vacances d'été.

Objectif stratégique n°2 : accompagner les enfants vers l'autonomie dans le respect de leur évolution individuelle et dans la bienveillance

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
2.1 Développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes (expression et gestion des émotions, gestion des conflits, médiations)	- Connaître les différentes étapes du développement de l'adolescence ; - Inviter les jeunes à être dans l'échange avec leurs camarades et l'adulte ; - Utiliser la méthode du message clair et inviter les jeunes à l'utiliser en cas de conflits - Faire exprimer les différentes émotions aux jeunes par le biais d'activités, débats, temps informels... - Adapter son langage et sa posture en fonction de l'état émotionnel du jeune afin qu'il se sente compris ; - Accompagner les jeunes dans leur intégration au sein du groupe ; - Proposer des temps de vie de groupe.
2.2 Initier et consolider la capacité des jeunes à réaliser les gestes du quotidien, à prendre soin d'eux-mêmes et à se respecter	- Responsabiliser les jeunes dans les tâches de la vie quotidienne ; - Accompagner le jeune à prendre soin de lui (hygiène, sommeil..) et à se respecter ; - Valoriser les jeunes pour qu'ils aient une image positive d'eux-mêmes.
2.3 Participer à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire	- Proposer des ateliers cuisines pour aborder le thème de l'équilibre alimentaire ; - Lors des séjours, élaborer avec les jeunes des menus variés et cuisiner ensemble ; - Guider le jeune sur la quantité qu'il mange et sur le gâchis alimentaire ; - Proposer des goûters équilibrés.



2.4 Accompagner le jeune dans le développement de l'expression orale	- Avoir un langage correct pour inciter les jeunes à parler de manière correcte ; - Proposer des ateliers d'expression : théâtre, lecture ; - Propositions régulières de débats, temps de parole, vie de groupe.
2.5 Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur temps et développer ainsi leur capacité à prendre des initiatives et à faire preuve de créativité	- Impliquer les jeunes dans l'élaboration des programmes, des activités et des séjours ; - Journée construite par les jeunes durant les séjours ; - Proposer des journées "Up to you" où le jeune propose au groupe une activité ; - Accompagner un groupe de jeunes à construire le séjour solidaire.
2.6 Soutenir les jeunes dans les difficultés rencontrées et les aider à trouver leur propre solution	- Disponibilité des animateurs (écoute, accompagnement, sensibilisation sur la lutte contre le racisme, grossophobie ...) ; - Former les animateurs à la méthode de la préoccupation partagée pour lutter contre le harcèlement.

Objectif stratégique n°3: organiser la vie en collectivité dans le respect des besoins de chacun

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
3.1 Encourager les jeunes à faire attention et à respecter l'autre dans un souci de bien-être collectif	- Impliquer les jeunes dans la construction des règles et des besoins du groupe ; - Tolérance zéro sur les moqueries, le racisme, violence, langage.. (entretien avec un des animateurs si ce n'est pas le cas) ; - Proposition régulière de jeux de coopération.
3.2 Impliquer les jeunes dans les tâches de la vie quotidienne	- Planning des tâches lors des séjours (cuisine, vaisselle, courses) et de l'accueil jeune ; - Responsabilité de leur matériel (tentes) ; - Participation des jeunes lors des tâches quotidiennes (installation et rangement des activités, nettoyage d'après repas...).
3.3 Sensibiliser les agents à accueillir les émotions des jeunes et à les prendre en compte	- Création d'un espace "dialogue" où le jeune peut discuter tranquillement ; - Les animateurs se rendent disponibles et sont à l'écoute des jeunes ; - Adapter sa posture et son langage à l'état émotionnel de l'adolescent ; - Connaître et savoir gérer ses propres émotions ;



	- Avoir des temps d'analyse de la pratique réguliers en équipe pour prendre du recul sur des situations problématiques.
3.4 Favoriser la tolérance, l'ouverture à la différence et l'inclusion de tous	- Organisation d'intercentres avec d'autres groupes d'ados ; - Accueil de jeunes en situation de handicap ; expliquer, si besoin, les difficultés et/ou handicap de l'enfant aux animateurs et aux autres enfants ; - Proposer des activités sur l'ouverture au monde et la différence ; - Débats et transmission de valeurs.
3.5 Favoriser le vivre-ensemble et le jouer ensemble notamment la mixité filles / garçons	- Ne pas stéréotyper les activités ; - Etre vigilant sur les préjugés entrés dans le moeurs ("les filles aiment la danse, les garçons le foot") ; - Favoriser la coopération entre les jeunes ; proposer des jeux de coopération ; - Ne tolérer aucune moquerie (genrée, raciste, physique, ...).
3.6 Rechercher la continuité éducative avec tous les acteurs du temps de l'enfant	- Effectuer un point régulier avec le collège (principal, CPE, AED) et l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès du jeune si besoin (AESH par exemple) ; - Transmettre les informations recueillies aux animateurs pour permettre un meilleur accompagnement de l'enfant ; - Communiquer régulièrement avec les parents.

Objectif stratégique n°4: participer à l'émancipation de chaque enfant et le préparer à devenir un citoyen respectueux et responsable

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
4.1 Donner aux jeunes l'envie de découvrir de nouvelles activités, des pratiques variées et faire preuve de curiosité sur le monde qui les entoure	- Implication des jeunes sur l'organisation des activités ; - Diversifier les activités et proposer des activités ou sorties que les jeunes ne connaissent pas ; - Proposer des stages de découverte de pratiques nouvelles (cirque, graff, ...).
4.2 Aider les jeunes à se forger leur personnalité en développant leur esprit critique et une vision d'eux-mêmes positive et réaliste	- Effectuer des bilans de fin de journée où chaque jeune s'exprime ; - Proposer régulièrement des débats ; - Valoriser les jeunes en les félicitant dès que possible ; - Ne pas stigmatiser les jeunes turbulents ou



	perturbés.
4.3 Faire découvrir aux jeunes la société dans laquelle ils vivent, les aider à appréhender son fonctionnement et à y trouver leur place	- Organiser des sorties en dehors de la vallée de Bozel ; - Faire des thématiques autour des sujets de société et d'actualité ; - Aller à la rencontre des acteurs locaux.
4.4 Développer le sens des responsabilités des jeunes	- Donner des tâches précises aux jeunes (plannings de tâches quotidiennes, aide à la préparation d'activités ...) ; - Favoriser l'entraide ; - Laisser les jeunes proposer une activité, la construire voire l'animer.
4.5 Sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et aux pratiques de développement durable	- Participer aux événements du territoire en faveur du climat (montagne propre..) ; - Faire des activités sur la thématique de l'environnement ; - Proposer régulièrement des activités en partenariat avec le parc de la Vanoise et l'ONF - Sensibiliser les agents et ados au tri des déchets et l'effectuer systématiquement ; - Sensibiliser les jeunes au gaspillage alimentaire.
4.6 Favoriser la mise en oeuvre d'animations intergénérationnelles	- Faire des activités avec des intervenants bénévoles qui souhaitent transmettre leurs connaissances : botanique et tressage de panier en osier ...

Objectif stratégique n°5: valoriser le rôle des parents et construire une relation de qualité avec eux

Objectifs opérationnels	Moyens mis en oeuvre pour les réaliser
5.1 Créer et entretenir des relations de confiance avec les jeunes et les familles	- Etre disponible et être en lien avec les familles notamment lors de difficultés rencontrées par leurs jeunes ; - Proposer des temps de retour conviviaux avec les familles après chaque séjour.
5.2 Accompagner et soutenir la parentalité en jouant pleinement notre rôle de «co-éducant»	- Exprimer nos ressentis sur l'enfant à la famille - Echanger sur nos méthodes pédagogiques avec la familles ; - Organiser des sorties ou soirées en incluant les parents volontaires ; - Participer aux réunions de rentrée des établissements.
5.3 Organiser des temps conviviaux avec les familles et les impliquer dans le quotidien et	- Organiser un café parent chaque vendredi des vacances scolaires avec une petite expo des



les projets enfance-jeunesse	photos et des œuvres de la semaine ; - Impliquer les parents dans le projet de Fête des familles.
5.4 Associer les familles au schéma de gouvernance de la politique enfance	- Procéder à l'élection d'un parent délégué et d'un suppléant pour l'espace jeunesse lors de la réunion de rentrée ; - Inviter les parents délégués à des réunions notamment au comité de pilotage de la fête des familles et de la direction de l'Enfance.
5.5 Assurer une communication efficace envers les familles	- Alimenter et mettre en ligne les programmes du secteur jeunesse avec des informations précises (lieux, horaires, équipements nécessaires..) ; - Envoi de mails lors des campagnes d'inscriptions et pour toute information de la direction de l'Enfance ; - Créer un groupe Whatsapp lors des séjours pour donner des nouvelles régulières aux familles ; - Poster quelques photos sur les réseaux sociaux Val Vanoise au retour des vacances et séjours.

— ANNEXES

Annexe 1 : Trombinoscope de l'équipe

L'équipe d'animation



Manon LAZZARONI
Responsable



Arnaud ROYER
Responsable adjoint





Gaëlle DOLCIAMORE
Animatrice



Emmanuelle KORB
Animatrice

Annexe 2 : Les fonctions de l'animateur

Chaque animateur est à la fois, animateur « cadre », « à la page », bienveillant, créateur d'ambiance et fait preuve d'exemplarité.

L'animateur « cadre »

L'animateur assure la sécurité physique et morale de l'enfant. Il définit un cadre dans lequel l'enfant va évoluer. Il explique les règles aux enfants et les fait respecter. Il est garant du respect entre chacun et reprend systématiquement les éventuelles moqueries. Il est particulièrement attentif aux propos discriminatoires (racistes, sexistes, homophobes) des enfants : outre les interdire, il va chercher à faire réfléchir les enfants sur le sens de leurs propos. L'animateur est en droit de proposer des sanctions à caractère éducatif (nettoyer, réparer, s'excuser, s'écarter du groupe le temps de se calmer, etc.).

L'animateur « à la page »

L'animateur propose un projet d'animation. Ce projet doit être construit et les activités proposées, préparées. Les activités manuelles ont été testées en amont et sont adaptées à l'âge des enfants, les règles de nouveaux jeux de société ou jeux sportifs sont maîtrisées. L'animateur cherche à enrichir sa pratique par la recherche de nouvelles activités ou techniques d'animation. Il connaît la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

L'animateur bienveillant

L'animateur est garant de la sécurité affective de l'enfant. Il exerce sur lui une autorité bienveillante. Il prend le temps d'expliquer les contraintes, le « non ». Il respecte les besoins primaires des enfants : boire, goûter, aller aux toilettes, se reposer. Il veille à l'hygiène et au port d'une tenue adaptée aux conditions météorologiques (chapeau, manteau, capuche, pull). Il est à l'écoute de l'enfant, ne minimise pas son besoin d'attention et fait preuve de patience. L'animateur, au moment de l'appel, prend le temps d'accueillir chaque enfant. Cela passe par un petit mot, un échange autour de sa journée, etc. Il valorise chaque enfant et ne manifeste pas de préférence.

L'animateur « créateur d'ambiance »

Animer signifie « donner vie ». L'animateur a toujours un petit chant, une devinette, un petit jeu rapide dans son sac. L'animateur sait faire entrer les enfants dans l'imaginaire, notamment les plus petits ou à l'occasion de grands jeux. S'il peut faire jouer ou laisser jouer les enfants, il est également important qu'il joue avec eux.

L'animateur exemplaire



L'animateur est un modèle pour l'enfant. Il respecte bien évidemment les interdits classiques (alcool, cigarettes, pas de téléphone portable pour des usages privés). Il assure le rangement du matériel avec les enfants. Il fait preuve de politesse et renseigne ou oriente les parents qui ont besoin d'informations. L'animateur est tenu au secret professionnel et respecte son devoir de réserve.

Annexe 3 : Le goûter type

Les menus proposés sont le résultat d'un travail de concertation effectué au printemps 2021 en présence d'une diététicienne, de parents délégués et des responsables enfance. L'objectif était de proposer une collation variée et équilibrée tout en tenant compte des contraintes de transport et de stockage des produits. 19 000 goûters sont en effet fournis chaque année et distribués de façon hebdomadaire sur les 11 sites enfance de la Communauté de communes (écoles et accueils de loisirs).

Les goûters sont composés d'un produit céréalier, d'un laitage, et d'une portion de fruit (frais, sec, compote). Parmi ces éléments, un seul produit est sucré. Les salades de fruits, compotes ou fruits en conserve sont sans sucre ajouté. Le groupe de travail a fait le choix de produits céréaliers les moins transformés possibles. Les laitages sont proposés tous les jours avec l'introduction de fromage et de yaourt une fois par semaine.

Les menus sont affichés dans les écoles et publiés sur le site de la Communauté de Communes Val Vanoise.

SEMAINE DU 6 AU 10 SEPTEMBRE (POUR EXEMPLE)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
PRODUIT CÉRÉALIER	Pain frais	Mini BN choco	Biscottes	Cracottes	Biscottes au choix
ACCOMPAGNEMENT	chocolat au lait			pâte à tartiner	+ accompagnement au choix
LAITAGE	Lait bio nature	Amandes effilées	Fromage sec	Lait bio nature	Lait bio + cacao
FRUIT	Fruit frais	Compote SSA	Gourde SSA	Salade de fruits U SSA	Compote fruits rouges SSA
BOISSON	Eau	Eau		Eau	Eau

Annexe 4 : Grille tarifaire

Tarifs au quotient familial

	0-400	401-600	601-800	801-1000	1001-1200	> 1200
L'accueil le mercredi et vacances 1/2 jour. matin	2,50€	3,20€	3,80€	4,40€	5,00€	5,70€



L'accueil le mercredi et vacances 1/2 jour. après-midi	3,50€	4,30€	5,20€	6,10€	7,00€	7,80€
Temps du repas gardé (extrascolaire et pause méridienne)	0,75€	1,00€	1,25€	1,50€	1,75€	2,00€
Temps du repas fourni (extrascolaire et pause méridienne)	1,50€	2,00€	2,50€	3,00€	3,50€	4,00€
Par jour de séjour (multiplier par la durée du séjour)	31,00€	34,00€	37,00€	40,00€	43,00€	46,00€

Pour plus d'informations, se reporter au règlement de fonctionnement: www.valvanoise.fr/enfance

